

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



11162985

DEPOSE AU GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE NAMUR

17 OCT. 2011

pour le greffe,

Greffe

N° d'entreprise : 0465.954.148

Dénomination

(en entier) : **Caro Fernelmont**

Forme juridique : société privée à responsabilité limitée

Siège : Rue du Grand Champ, ZI, Nov. 9, 5380 Noville-Les-Bois

Objet de l'acte : Démission et nomination gérants

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30/09/2010 que les décisions suivantes ont été prises:

1. La démission de son mandat de gérant avec effet au 01/10/2010 de:

- Monsieur de Graaf Maarten Dirk, domicilié à 8309 PZ Tollebeek (Pays-Bas), Westermeerweg 17,
- Monsieur De Kimpe Kristiaan, domicilié à 9200 Dendermonde, Hofstraat 127.

2. La nomination comme gérant pour une durée indéterminée avec effet au 01/10/2010 de:

- M.D. de Graaf Beheer BV, dont le siège social est situé à 8309 PZ Tollebeek (Pays-Bas), Westermeerweg 17,
- M & K CVA SCA, dont le siège social est situé à 2860 Sint-Katelijne-Waver, Strijbroek 27-28.

Dans le procès-verbal du conseil d'administration de M.D. de Graaf Beheer BV du 30/09/2010 semble:

Monsieur de Graaf Maarten Dirk, domicilié à 8309 PZ Tollebeek (Pays-Bas), Westermeerweg 17, est nommé à partir du 01/10/2010 comme représentant permanent pour M.D. de Graaf Beheer BV dans l'exécution du mandat de gérant au nom et pour compte de M.D. de Graaf Beheer BV dans la SPRL Caro Fernelmont.

Dans le procès-verbal du collège des gérants de la SCA M & K CVA du 30/09/2010 semble:

Madame Cool Augusta, domicilié à 9200 Dendermonde-Oudegem, Hofstraat 176, est nommé à partir du 01/10/2010 comme représentant permanent pour la SCA M & K CVA dans l'exécution du mandat de gérant au nom et pour compte de la SCA M & K CVA dans la SPRL Caro Fernelmont.

M.D. de Graaf Beheer BV,

représentée par M. de Graaf Maarten Dirk,

Gérant

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 27/10/2011 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B.

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature